

## SÉANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt quatre janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Christelle Le Guyader, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Alain Dupont qui a donné pouvoir à Madame Brigitte Gilles pour voter en son nom, Julie Foucteau, Benoit Pharis et Jérôme Poignand.

Monsieur Mickaël Buchard est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **5-2024 : EHPAD de Juvigné, dit « Résidence du Village fleuri » : dissolution reprise des éléments comptables par la commune.**

Monsieur le maire expose les conditions de dissolution budgétaires et comptables de l'EHPAD. Il présente la situation financière de l'EHPAD. Dans le cadre de la dissolution, monsieur le maire propose la reprise des actifs et passifs par la municipalité de Juvigné.

Les incidences budgétaires et comptables pour la commune sont les suivantes :

Section fonctionnement : - 405 771,36 €

Section investissement : + 559 826,00 €

La municipalité prendra également la propriété du foncier bâti et non-bâti des parcelles cadastrées suivantes : YC28 et YZ134.

Monsieur le maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de l'EPSMS, Etablissement Public Social et Médico-Social.

Le conseil municipal,

VU les articles L. 3113-15, L. 313-16 et R. 315-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté conjoint en date du 22 juillet 2022 de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Mayenne retirant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'autorisation de fonctionner délivrée à l'EPSMS de Juvigné en vue de gérer l'EHPAD de la « Résidence du Village fleuri »,

VU la fermeture effective de l'établissement à compter du 31 juillet 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

PRESENTS :10, VOTANTS : 11, POUR : 9, CONTRE :1, ABSTENTIONS : 1

- **DECIDE** la dissolution de l'EPSMS de la « Résidence du Village Fleuri »,
- **PREND ACTE** des conditions de répartition des actifs et passifs de l'EHPAD,
- **VALIDE** la dévolution de l'actif et du passif de l'établissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer toutes pièces ou actes se rapportant à cette affaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Direction Départementale des Finances Publiques.

**6-2024 : Plan de financement du projet d'aménagement de locaux du service Enfance Jeunesse**  
**Rapporteur : Régis FORVEILLE**

Monsieur le maire expose que, dans le cadre du développement de la politique jeunesse avec la reprise de la compétence à l'association Familles Rurales, il s'avère nécessaire d'aménager de nouveaux locaux d'animation et techniques. Ainsi, la commission propose de rénover le bâtiment situé au 2bis Route d'Ernée, l'ex-logement du receveur PTT actuellement vacant, pour le rendre accessible aux enfants fréquentant l'Accueil de loisirs et l'Espace jeune. Un local de rangement pourrait également y être créé ainsi qu'une porte pour la salle des réunions de l'équipe d'animation du service enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ACCEPTER cette proposition de travaux
- DE VALIDER le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Terrassement/maçonnerie/accessibilité-espace animation (LEON)	36.681,85 €	CAF 60% (la demande sera déposée courant février 2024)	79.834,00 €
Terrassement/maçonnerie-local rangement et porte salle réunion (LEON)	11.314,25 €	DETR 20%	26.611,00€
Couverture-espace animation (TUAL)	4.440,00 €	AUTOFINANCEMENT 20%	26.613,00 €
Charpente-ossature bois/bardage bois-local rangement (TUAL)	10.136,00 €		
Menuiseries extérieures/mobilier-espace animation (devis COUPÉ 12.067,80+3.554,67+2.148,80)	17.771,27€		
Menuiseries extérieures-salle réunion (COUPÉ)	2.321,10 €		
Cloisons sèches/menuiseries bois-espace animation (GAUTIER)	8.237,50 €		
Chauffage espace animation (GAUTHIER)	10.529,05 €		
Ravalement façade-espace animation (ROBERT)	5.181,60 €		
Sols souples-peinture-revêtements muraux espace animation (ROBERT)	9.787,60 €		
Electricité (GAUTIER)	7.776,00 €		
Plomberie sanitaires/ventilation espace animation (GAUTIER)	8.882,00		
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>133.058,00 €</b>		<b>133.058,00 €</b>

- DE CHARGER Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Madame la Préfète dans le cadre de la DETR 2024 et auprès de Madame la Présidente de la CAF et de la CNAF.
- D'AUTORISER le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**7-2024 : Eglise tranche conditionnelle-Demandes de subvention DETR-Régionale-Départementale et Fondation du patrimoine**

**Rapporteur : Régis FORVEILLE**

La préfecture ayant indiqué qu'il n'est pas possible de prendre en compte l'avenant 1 du lot 1 car il concerne la tranche ferme ni le devis du coordonnateur SPS déjà signé. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter le nouveau plan de financement ci-dessous :

**EGLISE : RESTAURATION PARTIELLE**

**TRANCHE OPTIONNELLE : Restauration toiture des absides du chœur Nord et Sud**

DÉPENSES HT

<b>TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE</b>	<b>MONTANT HT</b>
LOT 1 : Maçonnerie-pierre de taille 55.173,22€ + Avenant 2= 7.611,04 €	62.784,26 €
LOT 2 : Charpente	66.009,92€
LOT 3 : Couverture	67.769,85€
Maîtrise d'œuvre (8,80% de 196.564,03€))	17.297,63 €
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>213.862 €</b>

RECETTES

DETR : 30% de 100.000 € maximum	30.000,00
Région 30%du HT plafonné à 100.000 €	64.158,00
Département (patrimoine) 30% du HT	64.158,00
Fondation du Patrimoine	10.000,00
Emprunt	45.546,00
<b>TOTAL</b>	<b>213.862 €</b>

-DE CHARGER Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de Madame la Préfète dans le cadre de la DETR 2024, Madame la Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental et la Fondation du Patrimoine.

-D'AUTORISER le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

## 8-Projets 2024

Monsieur le Maire présente les projets envisagés sur l'année 2024 qui permettront de définir le budget primitif qui sera voté en mars.

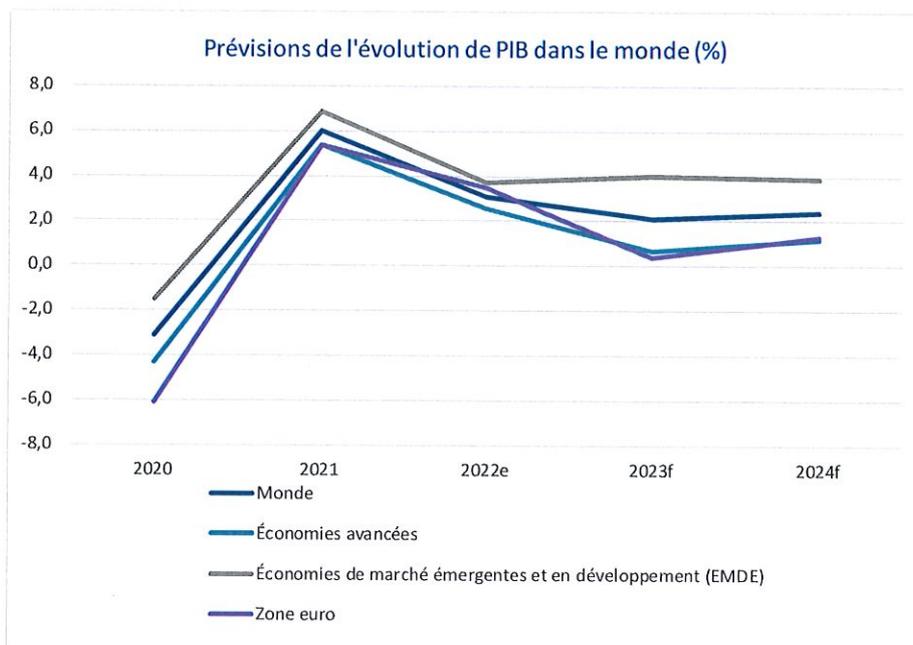
## INTRODUCTION

La présentation des projets d'investissement et de fonctionnement, appelée débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3500 habitants, est l'occasion pour les élus de préparer la politique budgétaire de la collectivité pour l'année qui vient. Plus qu'un simple débat « comptable », le DOB donne un sens politique à la préparation budgétaire.

## PARTIE 1\_ LE CONTEXTE BUDGETAIRE

### 1. Le contexte macroéconomique

*Instabilité face à la montée des taux d'intérêts.*

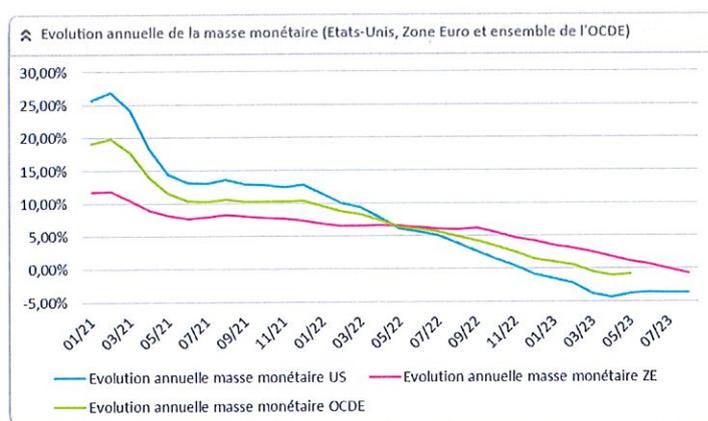


L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire. Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :



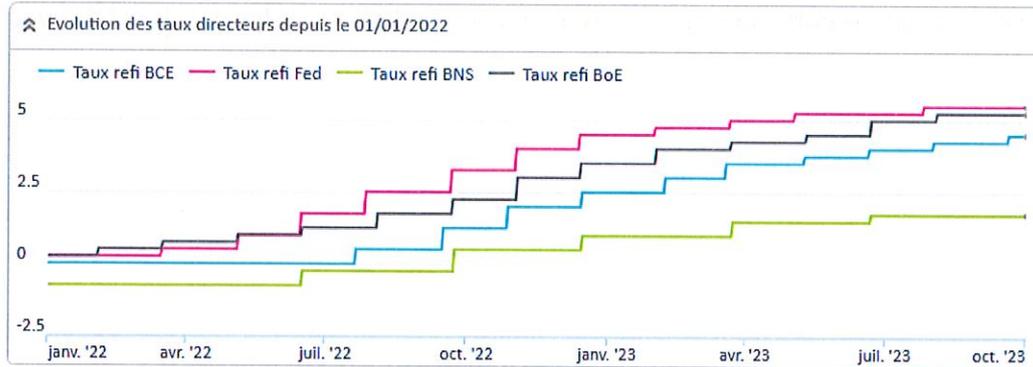
Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

→ d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques

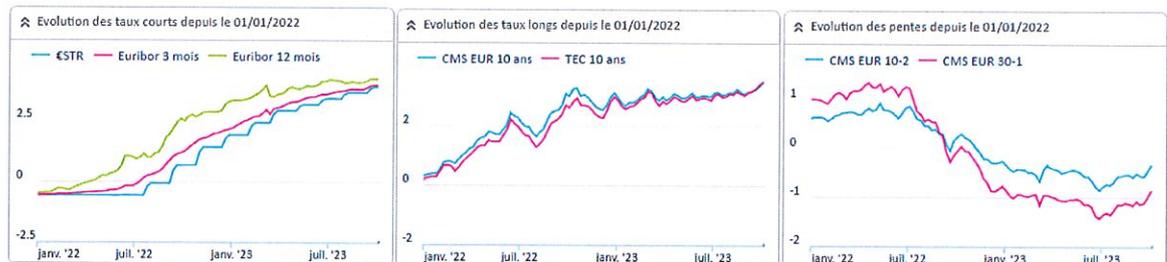
→ d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



A l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices :

- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :

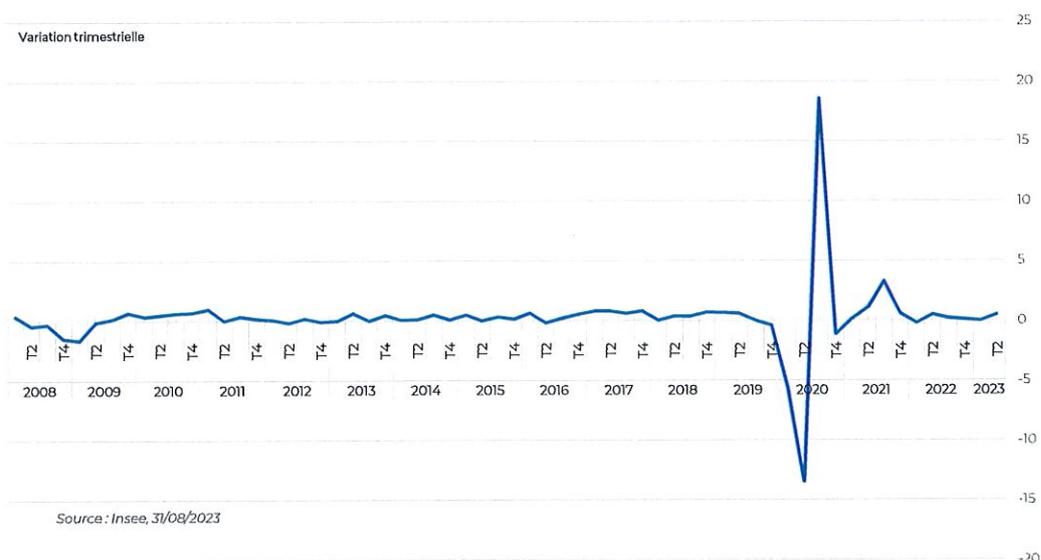


Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

## 2. Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



Points clés de la projection France							
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

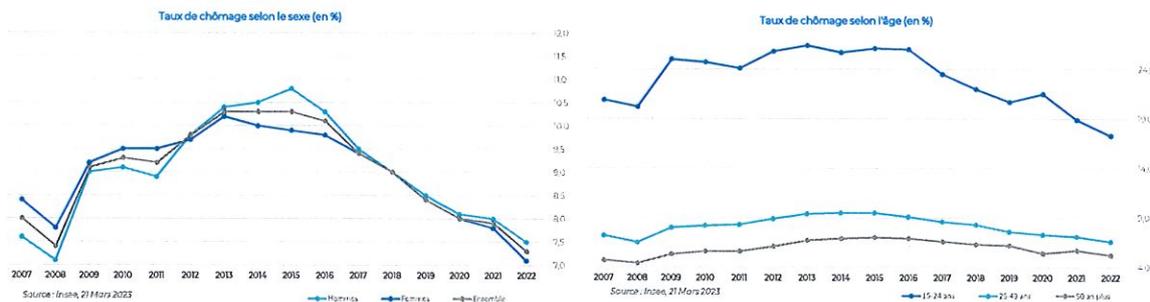
L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID



### 3. Projet de Loi de Finances 2024 : principales mesures concernant les collectivités territoriales

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures présentées dans le Projet de Loi de Finances pour 2024 déposé le mercredi 27 septembre 2023 à l'Assemblée Nationale.

#### Fiscalité locale

##### Revalorisation des bases

En matière de fiscalité foncière, l'anticipation d'un glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 de 4%, annonçant une revalorisation d'autant pour les VLC a fait ressurgir le spectre du plafonnement de cette revalorisation, dans le but de protéger le citoyen, qui se voit confronté à une hausse de 15,2 % de ses bases en 3 ans (3,5% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024). Le PLF ne prévoit cependant pas cette option, l'initiative étant « laissée à la volonté parlementaire » par l'exécutif.

#### Dotations de l'Etat

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de 220 M€, répartis pour 100M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), et notamment 60% sur sa fraction « péréquation », pour 90M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour 30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible de la DSR est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de stabiliser les bénéficiaires de cette fraction.

#### **Aides**

La construction du PLF 2024 est volontairement articulée autour d'une sortie de la stratégie des aides mises en place dans le cadre de la crise.

Si des dispositifs touchant les ménages comme la réduction spéciale de l'accise sur l'électricité sont prorogés, il n'en est pas de même pour le filet de sécurité ni pour l'amortisseur électricité dans la version première du PLF.

#### **Extension du FC TVA**

Le périmètre du FCTVA est étendue aux **dépenses liées à l'aménagement de terrains**. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

#### **Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027**

##### **La limitation de la hausse des dépenses des collectivités**

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

##### **Des concours financiers en hausse**

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

## **PARTIE 2\_ SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE JUVIGNE**

### **1. Tableau de gestion récapitulatif**

La Capacité d'Autofinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure la capacité d'une collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est égale à la CAF brute moins l'annuité en capital des emprunts. Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur la période 2019 à 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>(1) RECETTES REELLES</b>	<b>1.266.215</b>	<b>1.233.825</b>	<b>1.258.757</b>	<b>1.380.228</b>	<b>1.463.017</b>
Recettes fiscales compris compensations (73)	613.076	624.917	637.590	744.418	777.722
Dotation de l'Etat DGF (74)	452.618	458.986	464.111	475.621	433.160
Autres recettes 013,70,75,77	200.521	149.922	157.056	160.189	252.135
<b>(2) DEPENSES REELLES (2)</b>	<b>991.773</b>	<b>965.790</b>	<b>1.049.709</b>	<b>1.096.999</b>	<b>1.298.959</b>
Dépenses de personnel (012)	469.362	466.609	479.232	492.735	532.961
Charges caractère général (60,61,65)	439.448	421.119	461.229	492.440	641.519
Autres dépenses 62,63,73,66	82.963	78.062	109.248	111.824	124.479
<b>(3) CAF BRUTE (1-2)</b>	<b>274.442</b>	<b>268.035</b>	<b>209.048</b>	<b>283.229</b>	<b>164.058</b>
(4) Annuité : Capital (dont 7500€ CAF jusqu'en 2022)	80.025	83.500	83.312	92.551	94.041
Capacité désendettement en années	3.81	3.32	4.20	4.54	7.26
Capital restant dû au 31/12/CAF Brute	(1.045.983,35 /274.442)	(888.617 /268035)	(877.032 /209.048)	(1.284.481 /283.229)	(1.190.440/ 164.058)
<b>CAF NETTE (3-4)</b>	<b>194.417</b>	<b>184.535</b>	<b>125.736</b>	<b>190.678</b>	<b>70.017</b>
EVOLUTION n/n-1	+75% (Reprise excédent assainissement)	-5%	-32%	+51%	-63%

### Situation de la dette

L'encours total de la dette (soit le montant restant dû en capital à la clôture de l'exercice) s'élève au 31/12/2023 à 1.190.440,50 €.

Un emprunt a été réalisé en 2022 dans le cadre du projet de rénovation de l'église, les autres investissements ayant été autofinancés avec des subventions relativement importantes.

**La capacité de désendettement au 31/12/2023 est de 7.26 ans (4,54 ans au 31/12/22). Cette augmentation est due à la diminution de la CAF Brute (disparition de la DSR cible pour environ 40.000 en 2023 et dépenses supplémentaires en personnel et réparations suite à la grêle de 2022)**

*Références : taux < 8 ans : très bien ; Entre 8 et 11 ans : moyen, de 11 à 15 ans : orange ; Plus de 15 ans : rouge*  
« La situation de la commune est donc un peu plus sous tension. Toutefois, la reprise de la trésorerie de l'ancien EHPAD devrait permettre de financer certains investissements envisagés en 2024, sans aggraver significativement la situation financière de la commune. »

**Etat de l'endettement par exercice**  
CNE DE JUVIGNE

Date 24/01/2024

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2022	107 046,76	80 185,93	26 860,83	0,00	1 284 481,11
2023	122 837,50	94 040,61	28 796,89	0,00	1 190 440,50
2024	121 789,33	95 443,66	26 345,67	0,00	1 094 996,84
2025	110 363,41	86 442,60	23 920,81	0,00	1 008 554,24
2026	109 232,74	87 513,77	21 718,97	0,00	921 040,47
2027	108 102,09	88 621,05	19 481,04	0,00	832 419,42
2028	106 971,42	89 765,79	17 205,63	0,00	742 653,63
2029	105 840,77	90 949,40	14 891,37	0,00	651 704,23
2030	100 950,62	88 415,39	12 535,23	0,00	563 288,84
2031	75 981,61	65 295,91	10 685,70	0,00	497 992,93
2032	74 850,94	65 507,23	9 343,71	0,00	432 485,70
2033	73 720,29	65 720,73	7 999,56	0,00	366 764,97
2034	72 589,62	65 936,47	6 653,15	0,00	300 828,50
2035	71 458,97	66 154,47	5 304,50	0,00	234 674,03
2036	70 328,30	66 374,73	3 953,57	0,00	168 299,30
2037	58 413,63	55 799,60	2 614,03	0,00	112 499,70
2038	31 597,93	24 999,70	6 598,23	0,00	87 500,00
2039	26 164,07	25 000,00	1 164,07	0,00	62 500,00
2040	25 791,56	25 000,00	791,56	0,00	37 500,00
2041	25 419,07	25 000,00	419,07	0,00	12 500,00
2042	12 569,84	12 500,00	69,84	0,00	0,00

*La DSR - cible*

En 2023, la commune a subi brutalement la baisse de la Dotation de Solidarité Rurale pour un montant de 40.000€. Pour 2024, cette baisse va représenter une somme d'environ 80.000 € en moins.

**2. Eléments de comparaison de quelques ratios financiers**

Montant de DGF totale (part forfaitaire et de péréquation) par habitant en 2023 : 234 €, soit 327.197€/1401hab (2021 :244€, soit 360.796€/1477 et 2020 : 241€ soit 354.102€/1470).

Comparaison avec d'autres communes en 2022 : La Baconnière : 303 €, Larchamp : 257 €, Montaudin : 262€, Montenay : 265 €, Vautorte : 193 €, St Denis Gastines : 247 €, St Hilaire du Maine : 247 €, St Pierre des Landes : 86 €, La Croixille : 195 €, Ernée : 269 €.

### 3. Les effectifs

#### *Les agents de la collectivité*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'action municipale est assurée par 12 agents titulaires (contrats de remplacement maladie non inclus) soit 11.05 Équivalent Temps Plein (ETP) (12 agents et 11.05 ETP au 31/12/2022, 12 agents et 10.98 ETP au 31/12/2021, 13 agents et 11.95 ETP au 31/12/2020). Sur l'année 2024, il est prévu de recruter de plusieurs saisonniers pour la surveillance du plan d'eau et l'accueil au musée. L'emploi d'un saisonnier est également à nouveau envisagé pour la mise en œuvre du projet fleurissement 2024, et ce afin de préparer le bourg pour le passage du « jury national du fleurissement » prévu en 2025. De plus, un agent est prévu en complément de l'animatrice touristique pour les visites guidées de l'été.

#### *La gestion de la compétence jeunesse*

Il est également prévu la gestion totale de la compétence jeunesse par la municipalité en compensation du non-renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Familles rurales de Juvigné – La Croixille. Ainsi, le Conseil municipal a déjà acté la reprise du poste de la directrice du service jeunesse et du poste de directrice adjointe en apprentissage DEJEPS jusqu'au mois d'août 2024. Ce poste pourra être pérennisé par un poste à temps plein ou par un nouveau recrutement en apprentissage BAFD ou BPJEPS. Le recrutement d'un nouvel apprenti en CPJEPS ou BPJEPS pourrait également être envisagé si un financement par pôle emploi est possible. Une augmentation du nombre d'heures titularisées pour certains agents à temps partiel s'est avérée nécessaire pour faire face aux nouveaux besoins du service jeunesse.

Afin de répondre au besoin du service jeunesse, des recrutements d'animateurs saisonniers devront être réalisés pour les mercredis, les petites vacances et surtout pour les vacances d'été.

Cette augmentation des charges salariales pour ce service devra être en partie compensée par l'arrêt du subventionnement vers l'association Familles rurales et par le maintien du partenariat financier avec la municipalité de La Croixille.

Un nouveau partenariat avec Saint-Pierre des Landes est également à l'étude pour les prochaines années.

#### *La préparation du remplacement du poste de secrétaire général(e)*

Le poste de secrétaire général(e) de mairie sera vacant au printemps 2025. Une réflexion doit être engagée sur les modalités de remplacement.

Une publication de poste à pourvoir pourrait être réalisée à l'été 2024. Si un(e) candidat(e) déjà expérimenté(e) était recruté(e), une période de tuilage de quelques mois devrait être suffisante.

Si le recrutement d'un(e) candidat(e) nécessitant une formation et un tuilage plus long en raison d'un manque d'expérience était envisagé, une publication de candidature pourrait être envisagée dès le printemps 2024. Une inscription dans un centre de formation pourrait s'avérer nécessaire dès le printemps afin de commencer une formation par alternance en septembre 2024. Cette option nécessiterait alors de prévoir des crédits suffisants sur le budget 2024.

## **PARTIE 3 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

L'année 2021 aura été l'occasion pour les élus municipaux de formaliser la feuille de route pour le mandat 2020-2026. Cette feuille de route est organisée autour de plusieurs ambitions qui structureront les actions de la commune en 2024 mais aussi pour les 20 prochaines années.

L'année 2023 aura été l'occasion de réorienter les projets du mandat, certains non-envisagés ayant été finalisés comme la nouvelle Maison des Associations ou le Dojo. Certains projets ont nécessité un temps de mise en œuvre plus long que prévu, les crédits pour les jardins près de la médiathèque ou pour les travaux du projet de logements Mayenne Habitat n'ayant ainsi pas été consommés, faute de signature des actes notariés ou de travaux suffisamment avancés.

Ce débat d'orientation budgétaire 2024 dresse les grandes actions qui sont envisagées et fait également état de la suite des échanges qui seront à mener sur 2024. Le budget 2024 devra être construit selon une série de recettes encore à confirmer :

- Reprise du reliquat du budget de l'EHPAD,
- Vente éventuelle du bâtiment de l'EHPAD,
- Recette suite à un audit sur les salaires 2021 à 2022,
- Vente de la maison de l'îlot Vettier.

Bien que confiant sur l'obtention de ces subventions, il convient de comprendre qu'un risque existe de devoir réellement contracter cet emprunt supplémentaire. Toutefois, le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de la DDFIP a indiqué que les finances de la municipalité permettent de porter ce nouvel emprunt.

### ***Ambition 1 : Poursuivre les travaux de l'église communale***

Le principal investissement prévu pour ce mandat est la réalisation de travaux importants sur la couverture de l'église. En accord avec Monsieur Coudière, architecte en charge du projet de rénovation de l'église depuis plusieurs années, il a été proposé de prioriser une mise hors d'eau du bâtiment, notamment pour la Nef au printemps 2023, et les Absides en 2024.

Un budget total d'environ 550 000 € est prévu et il est espéré un subventionnement d'environnement 50% pour la tranche 2 comme ce fut le cas pour la tranche 1. Un budget d'environ 300 000 € sera à prévoir et des subventions de l'Etat, la Région, le Département et la Fondation du Patrimoine seront sollicitées.

### ***Ambition 2 : développer les structures du service jeunesse dans le cadre de l'exercice de toute la compétence jeunesse***

Un Local près de la mairie pourrait être rénové afin d'y accueillir l'Espace jeunes ainsi que certaines animations de l'accueil de loisirs lors de l'accueil d'un grand nombre d'enfants. Ce local permettra ainsi d'envisager un nombre croissant d'enfants. Un local de rangement est également envisagé à l'Espace péri-scolaire des Lilas, notamment pour le matériel le plus encombrant. Des travaux de rénovation de la couverture d'un bâtiment de l'école est aussi envisagé.

Un budget d'environ 230 000 € sera nécessaire et des aides de la CAF/MSA, de l'Etat, de la Région et du Département seront espérées pour environ 60% des travaux. Un arbitrage sera peut-être nécessaire si tous ces travaux ne peuvent être financés.

### ***Ambition 3 : Apporter un soutien à de nombreuses animations en 2024 et soutenir les projets associatifs***

La municipalité aura la volonté de soutenir à nouveau les associations (subventions) et plus particulièrement des projets d'animation majeurs en 2024 comme elle l'a fait en 2023. Pour un budget d'environ 30 000 €, seraient ainsi prévus le subventionnement pour :

- Le fonctionnement annuel des associations,
- Un duathlon en mars,
- L'élection des Miss et la fête communale,
- La fête de la musique,
- Une course handisport,
- La fête du Musée de l'Evolution agricole,

Le projet d'aménagement de l'Espace jeunes permettra de réhabiliter le parc derrière la mairie qui sera donc également à la disposition des associations lors de leurs réunions dans la Maison des Associations.

### ***Ambition 4 : Mettre en œuvre certaines évolutions de gestions comptables et administratives.***

Il est nécessaire de prévoir la mise en place du référentiel comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette charge de travail supplémentaire en comptabilité pour l'année 2024 sera compensée par la délégation des ressources humaines et de la gestion informatique de la commune aux services communs de la CCE qui se mettent actuellement en place. Ce service commun permettra de monter en compétence dans des domaines qui se révèlent de plus en plus techniques. Un budget annuel d'environ 20 000 € est à prévoir, auquel il faudra toutefois soustraire les dépenses concernant l'ancien logiciel comptable et les applications informatiques actuelles.

Une part de renouvellement du matériel informatique est également à prévoir pour un budget d'environ 20 000 €.

### ***Ambition 5 : Mettre en œuvre les principaux changements du projet touristique « Juvigné Tourisme 2030 »***

Un programme de travaux a été réalisé dans le quartier de la rue des Lilas afin de le végétaliser et ainsi l'intégrer pleinement au circuit emprunté par les visiteurs du village fleuri. Le passage du jury national du fleurissement sera en 2025 l'occasion de mettre en valeur ce projet.

Une prestation pour des visites en calèche du village et de l'Etang Neuf sera également proposée aux touristes venus en autocars. Un élargissement des heures d'ouverture du musée et des visites guidées sont également prévus grâce à une augmentation des heures consacrées par les agents municipaux.

Enfin, une tondeuse pourrait être achetée pour faire davantage de mulshing et poursuivre une gestion tournée vers davantage de développement durable.

Une étude auprès du CAUE pourra être réalisée afin de concevoir un parcours pédestre dans et autour du village.

### ***Ambition 6 : Projet de revitalisation du bourg***

L'îlot de l'ancien garage automobile poursuivra sa transformation. La maison pourra être vendue et une réserve foncière pourrait être conservée pour y construire des habitations ou un bâtiment public. Le garage serait démoli pour un coût d'environ 65 000 €.

Les jardins près de la médiathèque seront, pour une majorité, acquis afin de permettre un réaménagement de cet espace en parc public. Un budget d'environ 10 000 € est à prévoir.

Enfin, la municipalité participera avec les autres communes du territoire et la Communauté de Communes à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui consiste à accompagner, par de l'ingénierie conseil et des aides financières directes, des particuliers dans leur projet de rénovation de l'habitat (énergie, insalubrité, accessibilité). Un budget de quelques milliers d'euros est à prévoir chaque année.

Pour information, le Centre Communal d'Actions sociales (CCAS) a engagé les démarches pour réhabiliter l'îlot de l'ancien restaurant près du musée. De l'habitat social y est envisagé, ainsi qu'une liaison pédestre entre le Musée et les jardins du Presbytère.

## **PARTIE 4 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

L'année 2024 sera aussi l'occasion de se projeter financièrement sur les prochains projets à réaliser en 2025 voire 2026 :

- soutien aux commerces (développement des services au Coccimarket, annexe de la cuisine du Café du Village Fleuri),
- renaturation du centre bourg et réalisation d'un cheminement pédestre,
- aménagement du parc de la nouvelle Maison des associations et des jardins de la médiathèque,
- réflexion à engager pour la création d'une voie douce vers Etang Neuf et le Bois Chatenay,
- voirie du lotissement du Rocher et de la zone d'activité route de La Croixille,
- enfouissement des réseaux de la rue du Prieuré en lien avec les travaux sur le réseau assainissement et la station d'épuration par la CCE,
- Voirie en campagne.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les actions proposées.

### **Questions diverses :**

#### **Rapporteur : Régis FORVEILLE**

- Commerces : Monsieur le maire informe le conseil de la prochaine fermeture de la pharmacie suite à l'absence de repreneur. Par ailleurs, le garage de mécanique auto dont l'assureur a résilié le contrat de façon unilatérale, a retrouvé un assureur à un prix plus élevé que sa cotisation habituelle mais nettement moindre que la proposition reçue précédemment.

- Maison santé Juvigné : Une diététicienne interviendra prochainement sur certains jours de la semaine dans le troisième cabinet de la Maison de Santé.

#### **Rapporteur : Michèle GILLES**

- Projet touristique :

Dans le cadre du projet « Juvigné tourisme 2030 » qui vise à développer l'offre touristique du village, il est proposé de faire une étude sur les cheminements pédestre du centre bourg et de retenir le CAUE pour cette étude. Pour information, le CAUE a déjà réalisé une étude sur la revitalisation du centre bourg et connaît donc bien la commune. Le coût de l'étude sera de moins de 5.000 €. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- Projet fleurissement 2024 : Madame Gilles présente les principaux projets du fleurissement 2024.

- Duathlon : Les élu(e)s disponibles sont invités à aider au service du café le matin lors du duathlon du dimanche 10 mars.

- Jumelage : Les élu(e)s disponibles sont invité(e)s à participer au déplacement envisagé à Chocianow du lundi 24 au dimanche 30 juin. Les frais de transport sont pris en charge par la commune. Il est demandé aux élu(e)s intéressée(e)s d'adresser très rapidement un mail au secrétariat.

**Rapporteur : Bruno BOUVIER**

- Îlot de l'ancien garage automobile : Les deux journées de nettoyage se sont bien déroulées. Un volume très important de déchets a été retiré. Ce qui reste dans le garage sera enlevé par les employés communaux. Monsieur Bouvier remercie les élu(e)s pour leur travail.

**Rapporteur : Magalie POURIEL**

- Service jeunesse :

.La commune de la Croixille a validé le partenariat avec Juvigné. Par contre, le projet de partenariat avec la commune de Saint-Pierre des Landes, sur lequel travaille Océane Rabinault dans le cadre de sa formation, rencontre diverses problématiques sur le temps d'ouverture moins important qu'à Luitré (problème des cuisines et de l'encadrement d'animation), sur les mobilités vers les animations sportives du mercredi et sur le coût pour les communes (incertitude du coup de fonctionnement avec la reprise de compétence). Cependant, les élus restent ouverts à la discussion.

. Fresque école cour des primaires : La commission a retenu un devis d'un montant de 1.641€. Les enseignantes ont été sollicitées afin d'intégrer les deux classes concernées. Cependant, la peinture du mur sera à reprendre avant de dessiner la fresque. Coût prévu : environ 7.000 €.

**Rapporteur : Mickaël BUCHARD**

- Voirie : Monsieur Buchard donne le compte rendu des travaux en cours sur les fossés au niveau du Pas de Pierre. Suite à l'observation de Monsieur Samuel Bonnabesse sur la détérioration des sentiers du Bois de Châtenay, Monsieur Forveille indique avoir rouvert partiellement le bois, de nouveau accessible aux promeneurs sur les 2/3. L'entreprise qui a causé ces détériorations procédera à sa charge à la remise en état dès que la météo le permettra.

La commission finance se réunira le **samedi 24 février 2024 à 9h00**.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le **mardi 5 mars à 20h00** pour les comptes administratifs et **mardi 26 mars à 20h00** pour le vote des budgets 2024.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-trois heures quinze.

Le Maire,

Régis FORVEILLE

Le secrétaire,

Mickaël BUCHARD

Publié le 6 mars 2024